Image not found or type unknown

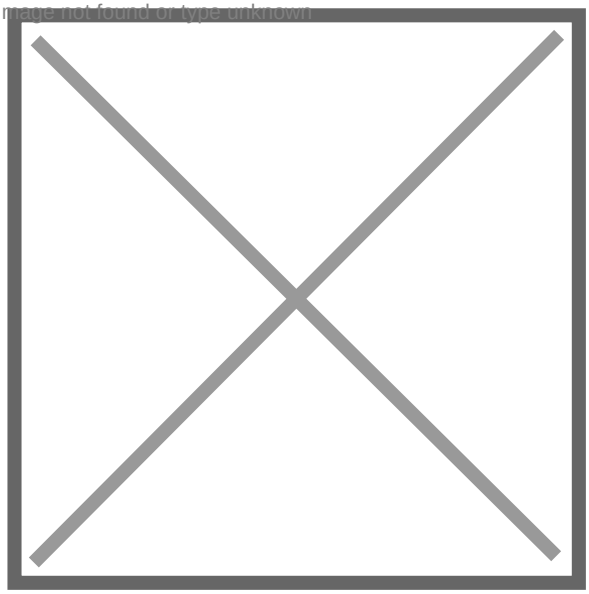

Restitution téléphone et papiers

Par **francoise**, le **07/10/2015** à **14:11**

bonjour,
Le 30 août, nous avions changés les membres du bureau de notre association.
Seulement, la préfecture n'a pas validée le changement, par manque de signature.
Entre temps, nous avions passés nos téléphones, spécialement dédiés à l'association, pour éviter de donner nos numéros personnels.
Ses téléphones, nous sont personnels, au nom de chacun, mais pas à celui de l'association.
Des conflits ont fait, que nos téléphone, ne nous sont pas rendue (l'un est en location), ainsi que tous les papiers.
Je suis allée déposer plainte ainsi que mon fils, ou ce dernier avait reçue un message précisant que tout avait été rendue le 28 septembre, en main propre, (à moi), seulement rien n'a été rendue, (je n'ai pas encore perdue la mémoire), la gendarmerie, bien sûr ne nous crois pas, pensant vraiment que tout a été restitué.
Lors du dépôts de plainte de mon fils à la gendarmerie, ses derniers nous ont rendue des classeurs vides.
Nous avons demandés bien sûr, de localiser les téléphones, ils en ont les moyens. La réponse à été, nous allons faire une confrontation, avec la personne qui vous a "rendue" les documents, téléphones ...
Si je ne rends pas le téléphone de location, je risque de payer 200€, ne travaillant pas, je ne peux me permettre de les donner. Même avec un dépôt de plainte, l'opérateur ne veux rien savoir, du faite que je n'ai pas d'assurance pour le téléphone. Pour conclure, la gendarmerie se fie au sms du sois disant rendue des documents et téléphone, que je n'ai toujours pas en ma possession. Que puis je faire pour ma bonne foie. Savoir que le 28 je n'était pas chez moi, mais aucune preuve de mon absence. Puis-je demander à l'opérateur de localiser le téléphone ? ou "forcer" la gendarmerie de le faire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés